

Les précautions qu'il prend dans le même chapitre ne sont-elles pas un indice qu'il compte faire ensuite une longue absence ? Pour son propre compte, il remet à l'œuvre de l'église une belle chappe blanche : celle-ci est déposée au trésor, et on lui accorde l'autorisation de s'en servir lorsqu'il officiera (1). Sur ces entrefaites, et peut-être faut-il voir dans cette démarche une marque de l'estime dans laquelle le custode était tenu, l'archevêque, Philippe de Thurey, entre au Chapitre, et c'est en sa présence qu'à l'exemple des autres chanoines L. Allemand fonde une livraison de pain et de vin chaque année, le jour de la fête de saint Jean devant la Porte-Latine. Pour le service de cette livraison, il s'oblige de tous ses biens. Au nom de son neveu il fonde ensuite une livraison qu'il fixe au jour de Pentecôte : c'est Jean de Pymorenc, qui, en qualité de procureur de Claude, s'oblige pour le paiement de celle-ci.

L. Allemand assiste encore à l'assemblée capitulaire du 16 avril, puis il disparaît. On ne le retrouvera au chapitre que 22 ans plus tard, lorsque, pourvu pour la seconde fois d'un canonicat, il viendra en prendre possession.

---

(1) L'inventaire dressé en 1418, au moment où, en suite du décès de Jean de Fontana, *alias* de Genas, le trésor était remis à Jean Fusilis, chanoine de Saint-Just, qui lui succédait dans la charge de trésorier, fournit sur la chappe donnée par L. Allemand quelques indications. C'est, y est-il dit, une belle chappe de petit or, avec son orfroï, sur laquelle sont brodées l'Annonciation de la Vierge Marie et les armes dudit custode et celles du camerlingue. (Act. Capit. vol. 10).

Elle dut servir assez fréquemment, puisque le 20 juillet 1421 on donne ordre à Jean Fusilis, trésorier, de payer, sur le fonds du trésor, à Michel de Ges, brodeur de l'église, 4 escus d'or pour réparation et fourrure de la chappe donnée par l'évêque de Maguelonne, autrefois custode.